



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

BOURSE DE SOUTIEN À L'ATHLÈTE

Procédure pour le dépôt de candidature

Compléter et transmettre le formulaire de demande de l'athlète incluant toutes les pièces justificatives demandées.

- Formulaire de demande de l'athlète
- Formulaire de recommandation de l'entraîneur
- La preuve de résidence
- Une photocopie du bulletin scolaire (si applicable)
- Une attestation de participation et de classification provenant de la fédération sportive (lettre de confirmation)

Tous les requérants doivent remplir les critères de sélection suivants pour que la demande soit évaluée par le comité :

- Être résident permanent de la Ville Sainte-Thérèse depuis au moins un (1) an (preuve de résidence de l'athlète requise)
- S'adresse uniquement aux athlètes et non à l'ensemble d'une équipe;
- S'adresse uniquement aux athlètes entre douze (12) et quarante (40) ans;
- La discipline pratiquée doit être reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (voir Annexe A de la Politique de soutien à l'athlète pour la liste complète);
- Le requérant doit respecter les critères définis dans les trois (3) catégories respectives.

Catégories de compétition et montants alloués pour l'aide financière :

Celles-ci proviennent de chaque fédération sportive québécoise et approuvée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

- **Espoir | 200 \$ par athlète**
Le talent de l'athlète est confirmé par l'appartenance à un niveau donné de compétition ou à un classement, ou par la réussite de tests spécifiques. L'athlète participe à au moins quatre (4) séances d'entraînement ou de parties par semaine en sport collectif ou à cinq (5) séances d'entraînement ou de compétition par semaine en sport individuel. Un volume constituant une implication de quinze (15) heures par semaine sert généralement à apprécier l'appartenance à cette démarche.
On s'attend à ce que tous les athlètes faisant partie d'un programme sport-études reconnu ou qui participent à la finale provinciale des Jeux du Québec soient de cette catégorie.
- **Relève | 400 \$ par athlète**
Il s'agit des athlètes membres d'une équipe du Québec. Ces athlètes sont identifiés par leur fédération sportive. Seules les disciplines soutenues pour la réalisation de leurs plans de développement dans le cadre du Programme de soutien de développement de l'excellence sportive peuvent soumettre des listes d'athlètes « relève » au MEES.¹
- **Élite / Excellence | 600 \$ par athlète**
Il s'agit des athlètes membres de l'équipe du Québec ouverte ou les athlètes brevetés de niveau senior ou développement par Sport Canada. De plus, il pourrait s'agir d'un athlète membre régulier ou d'une athlète membre régulière de l'équipe canadienne senior. Il arrive aussi qu'une fédération utilise le vocable « ÉLITE » ou « EXCELLENCE » pour désigner un programme. Il faut éviter de confondre celui-ci avec la notion d'athlète identifié par la fédération auprès du MEES.²

¹ Site internet du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, © Gouvernement du Québec, 2018, <http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraîneurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/>

² Idem

*Notez bien qu'au moment de l'attribution des bourses le comité de travail validera auprès des fédérations sportives l'identification de l'athlète en lien avec la catégorie sélectionnée.

Disciplines admissibles

Les disciplines admises correspondent en tout genre aux disciplines reconnues par Sport Québec et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Annexe A). Toute demande ne correspondant pas peut être soumise sous toute réserve du comité de travail.

Comme mentionné ci-haut tous les sports et disciplines, tant individuels que collectifs, sont admissibles pour une demande de soutien à l'athlète (Annexe A). Il en est de même pour les disciplines et les sports spéciaux. Toutes les disciplines et les sports sont reconnus par les associations pour les personnes ayant une incapacité physique ou psychologique (Annexe 1).

Si vous avez besoin de soutien pour compléter la demande, veuillez communiquer avec Nathalie Ouellet au 450 434-1440, poste 2301.

La Ville de Sainte-Thérèse se réserve le droit de refuser une demande dans le cas où :

- Celle-ci n'est pas présentée selon les exigences précédemment identifiées;
- Le budget dédié au soutien de l'athlète est épuisé.



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

**FORMULAIRE DE DEMANDE
DE L'ATHLÈTE**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
Nom						
Prénom						
Adresse						
Ville					Code postal	
Téléphone				Adresse courriel		
Date de naissance		/		/		
	Année		Mois		Jour	
Veillez ajouter une feuille en annexe si manque d'espace.						
PROFESSION						
Étudiant	<input type="checkbox"/>	Institution scolaire fréquentée				
		Études en cours				
Travailleur	<input type="checkbox"/>					
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>					
DISCIPLINE PRATIQUÉE						
Discipline						
Club ou organisation						
Ville						
Nombre d'années de pratique						
Niveau atteint			Équipe Québec		Équipe Canada	
Autres						
Coût annuel pour la pratique de l'activité						
MILIEU DE PRATIQUE (Vous pouvez cocher à plus d'un endroit)						
Scolaire	<input type="checkbox"/>	Municipal	<input type="checkbox"/>	Privé	<input type="checkbox"/>	
École :	Ville :		Organisme :			

PERFORMANCE EN COMPÉTITION

Titre de la compétition	Date	Lieu	Classement résultat obtenu	Niveau de compétition

ATHLÈTE

Exprimez votre motivation à pratiquer cette discipline

|

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE AVENIR DANS CETTE DISCIPLINE

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

- Formulaire de demande de l'athlète
- Formulaire de recommandations de l'entraîneur
- Preuve de résidence
- Photocopie du bulletin scolaire (s'il y a lieu)
- Attestation : preuve de participation et classification (lettre de confirmation provenant de sa fédération sportive)
- Photo de l'athlète en action dans la discipline pratiquée

Important : Le matériel transmis ne vous sera pas retourné.

SIGNATURE DU RÉPONDANT

<hr/>				
	Jour / Mois / année			

DATE DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS

Les dossiers peuvent être transmis en tout temps par courriel à appelledossiers@sainte-therese.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous. Pour les fichiers plus lourds, nous vous invitons à utiliser la plateforme d'envois Wetransfer.com.
Les dossiers reçus sont analysés une fois par année, au mois de juin.

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE
Service de la culture et des loisirs
Division Sports
6, rue de l'Église
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3L1



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION DE L'ENTRAÎNEUR

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ENTRAÎNEUR

Nom

Prénom

PROGRAMME

Niveau de compétition

Classement

Résultat tests

Nombre d'heures et horaire d'entraînement par semaine

Veuillez ajouter une feuille en annexe si manque d'espace.

ASSIDUITÉ À L'ENTRAÎNEMENT

RÉFÉRENCES (ENTRAÎNEURS, PROFESSEURS, ETC.)

Motivation de l'athlète

Perspectives d'avenir

Nom de l'entraîneur de la
fédération sportive

Nom du président de
l'association régionale
ou répondant

Signature

Signature

Téléphone

Téléphone

Courriel

Courriel